

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Juillet, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2024-047**

**Acquisition foncière route des Carasses – Parcelles C 4689, C 4691 et C 4693**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Élisabeth BOIVIN à Madame Floriane ESCOLANO

Madame Élodie DONDIN à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Michel PASSETEMPS à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Madame Olivia REBOULET à Madame Nolwen PORCEILLON

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Nicolas GUILLOT

**Secrétaire de séance :**

Floriane ESCOLANO

**Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

La commune souhaite réaliser des aménagements route des Carasses comprenant le village de la Tornièrre pour développer des modes de déplacement doux, nécessitant des acquisitions de parcelles à des fins de régularisation de voirie.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé aux propriétaires par courrier, conformément à la modification parcellaire en date du 6 juin 2021 ainsi qu'aux dispositions de la délibération n°2021-119 du 13 décembre 2021 instaurant un référentiel de valorisation des parcelles pour les acquisitions foncières de la commune, l'acquisition des parcelles C 4689, C 4691 et C 4693, issues des divisions des parcelles C 2132, C 2861 et C 2863, d'une surface totale de 605 mètres carrés, au prix de 12 euros le mètre carré, soit un total estimé à 7 260 euros.

Les frais inhérents à l'acquisition de ces parcelles sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-119 en date du 13 décembre 2021 portant sur la création d'un référentiel de valorisation des parcelles dans le cadre des acquisitions foncières sur la commune de La Balme de Sillingy ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Autorise l'acquisition par la commune des parcelles C 4689, C 4691 et C 4693, d'une surface totale de 605 mètres carrés eu prix de 12 euros le mètre carré.

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à mandater un notaire pour établir l'acte d'acquisition et à signer tous les actes nécessaires à la passation desdits actes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance  
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire  
Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20240708-DEL\_2024\_047-DE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 10/07/2024  
De sa publication le 10/07/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20240708-DEL\_2024\_047-DE

**Annexe à la délibération n° 2024-047**  
Acquisition foncière route des Carasses  
Parcelles C 4689, C 4691 et C 4693

Commune :  
LA BALME DE SILLINGY (026)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1296 F  
Document vérifié et numéroté le 28/07/2021  
A Ancey  
Par Dominique PEGOT  
Inspectrice  
Signé

ANNECY  
Cité administrative  
7, rue Dupanloup  
  
74040 ANNECY  
Téléphone : 04.50.88.40.43  
Fax : 04.50.88.47.94  
cdfif.ancecy@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20240708-DEL\_2024\_047-DE

Feuille(s) : 000 C03  
Qualité du plan : Plan non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/07/2021  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par SARL V&K GAILLARD (2)  
  
Réf. :  
Le

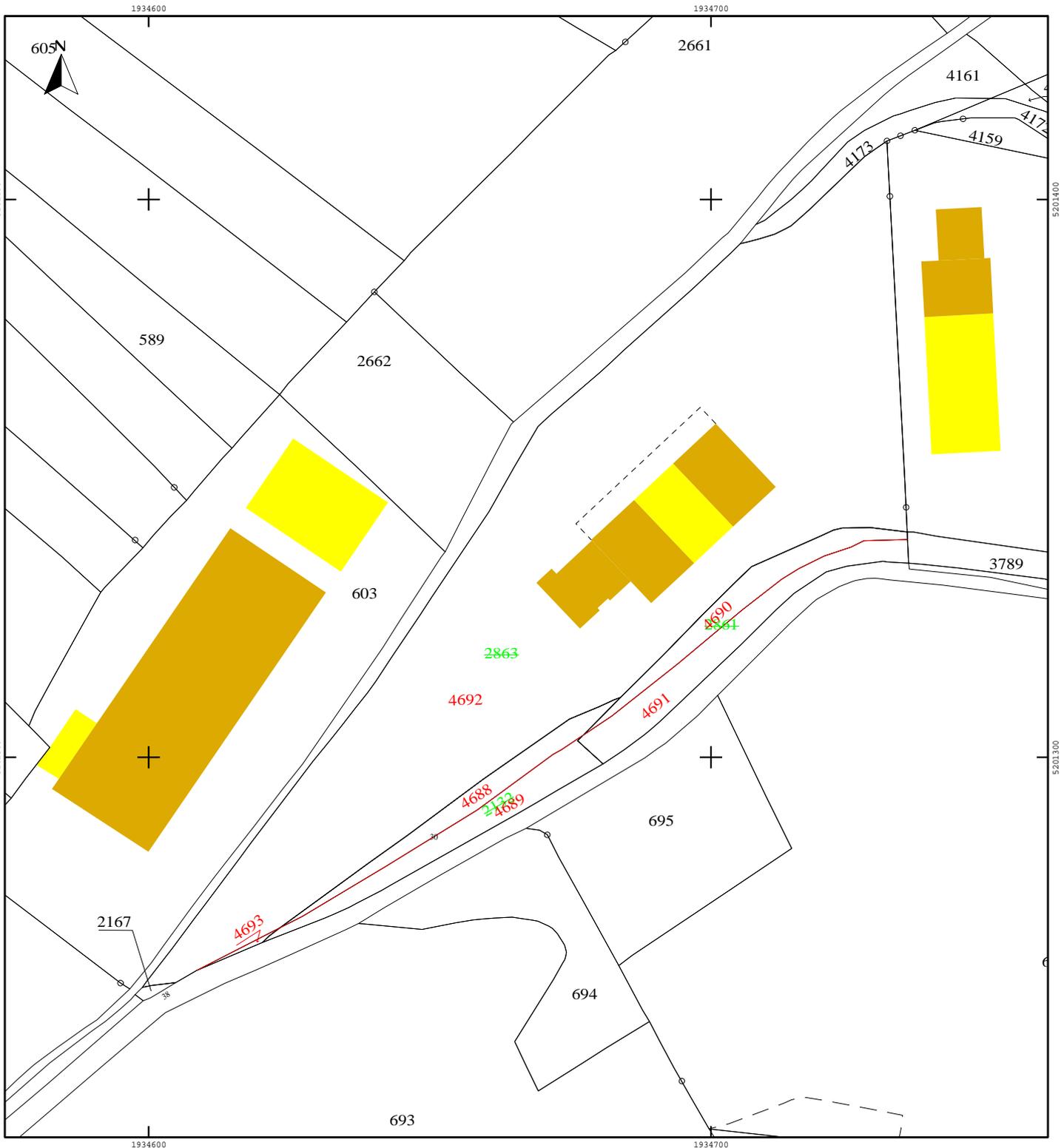
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**



Département de la Haute-Savoie  
Commune de LA BALME-DE-SILLINGY

# Propriété COUROD

## Régularisation de la Route des Carasses

# Plan de Division

Dossier n° : 2020-099-1 Dressé le : 04.06.2021 Dessin : LM. Vérification : KG.	Modification N° 1 Date : 09.06.2021 Nature : Modification Division	Modification N° 2 Date : 04.08.2021 Nature : Nouveaux numéros cadastraux - DA n° 026-1296F	Modification N° Date Nature
---	--	--	-----------------------------------

